



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB 22.10.2021

Publications supplémentaires: KABVD 22.10.2021

Date d'échéance prévue: 22.10.2026

Numéro de publication: KK04-0000022636

Entité de publication

Office des faillites de l'arrondissement de Lausanne, Chemin du Trabandan 28, 1006 Lausanne

Etat de collocation et inventaire DALCALOR SA

Débiteurs:

DALCALOR SA

CHE-103.315.877

Chemin des Champs-Courbes 21

1024 Ecublens VD

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Délai de dépôt de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 11.11.2021

Lieu de dépôt des documents:

Office des faillites de l'arrondissement de Lausanne, Chemin du Trabandan 28, 1006 Lausanne

Remarques:

Dépôt d'un état de collocation complémentaire selon l'art. 69 OAO, à la suite de l'admission d'une production tardive. Seule la nouvelle production admise peut faire l'objet d'une contestation.